



14 novembre 2019

(19-7793)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

UNION EUROPÉENNE: DIRECTIVE (UE) 2019/790 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
DU 17 AVRIL 2019 SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES DANS LE MARCHÉ  
UNIQUE NUMÉRIQUE ET MODIFIANT LES DIRECTIVES 96/9/CE ET 2001/29/CE

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>UNION EUROPÉENNE</b>
--	-------------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits connexes dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2019/IP/EEC/19_5580_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2019/IP/EEC/19_5580_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/EU/C/1</a> ; <a href="#">IP/N/1/EEC/C/2</a>

**Brève description du texte juridique notifié**

La présente Directive prévoit des règles visant à adapter certaines exceptions et limitations au droit d'auteur et aux droits connexes à l'environnement numérique et transfrontière, ainsi que des mesures destinées à faciliter certaines pratiques d'octroi de licences, notamment, mais pas seulement, en ce qui concerne la diffusion d'œuvres indisponibles dans le commerce et d'autres objets protégés, et la disponibilité en ligne d'œuvres audiovisuelles sur les plates-formes de vidéo à la demande, en vue d'assurer un accès plus large aux contenus. Elle contient également des règles destinées à faciliter l'utilisation de contenus qui sont dans le domaine public et des règles sur les droits dans les publications, sur l'utilisation des œuvres ou autres objets protégés par les prestataires de services en ligne qui stockent et donnent accès à des contenus téléversés par leurs utilisateurs, sur la transparence des contrats d'auteurs et d'artistes interprètes ou exécutants, et sur la rémunération de ces auteurs et artistes interprètes ou exécutants, de même qu'il devrait exister un mécanisme de révocation des droits que les auteurs et artistes interprètes ou exécutants ont transférés sur une base exclusive.

---

<b>Langue(s) du texte notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	Le 20 <sup>ème</sup> jour suivant celui de la publication au Journal officiel de l'Union européenne.
<b>Autre date</b>	Publication: 17 mai 2019

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	7 octobre 2019
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Commission européenne Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CNECT) Unité I.2 Droits d'auteur

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.